

O Collaborateur du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole : le conjoint collaborateur ne perçoit pas de rémunération et n'a pas de contrat de travail. Le statut de conjoint collaborateur garantit une protection sociale minimale et prend effet à la date de réception de la présente déclaration par l'organisme social sous réserve de validation. Ce statut est limité à une durée de 5 ans.

Vous êtes collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole :

Au 1^{er} janvier de l'année civile de la demande d'option, exercez-vous une activité salariée en-dehors de l'exploitation ou de l'entreprise agricole ?

OUI : nombre d'heures au contrat : ____h.

Vous devez adresser votre contrat de travail à la caisse compétente dont relève l'exploitation ou l'entreprise agricole de votre conjoint ou, si ce contrat ne fait pas apparaître la durée du travail, une attestation de votre employeur mentionnant cette durée.

Vous devrez par la suite signaler à la caisse compétente toute modification relative à la durée de travail hebdomadaire qui est effectuée à l'extérieur de l'exploitation.

NON :

ENGAGEMENT DU CONJOINT :

- Je soussigné(e), certifie sur l'honneur, participer régulièrement à l'activité non salariée agricole ou non salariée non agricole de mon époux, partenaire lié par un PACS ou concubin.
- Je m'engage à signaler à la caisse compétente dont relève l'exploitation de mon époux, partenaire lié par un PACS ou concubin tout changement de statut au sein de l'entreprise, ou dans ma situation civile ou familiale.

Fait à : le :

Signature du demandeur :

Attestation à transmettre en application des articles L.321-5 et D. 321-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Les informations sont transmises aux organismes sociaux destinataires (caisse de MSA, CGSS, CPS, CSSM). Le règlement (UE) 2016/679 modifié du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux réponses des personnes physiques à ce questionnaire. Ils leur garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données à caractère personnel les concernant, auprès du responsable de traitement concerné.